

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2026

Délibération DCS 2026-05

**Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable
Séance du 04 mars 2026**

Date de convocation : **25/02/2026 complétée le 02/03/2026**

Heure de début de séance : **18h05**

Secrétaire de séance : **Mme Martie CARON**

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P. de Guerbigny se sont réunis à la salle des fêtes d'Etelfay, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARRE.

Etaient présents les membres désignés :

PRESENTS :

Mmes et Mrs : Philippe Fagoo; Philippe Carpentier; Clément Ledoux ; Stéphane Delaporte ; Quentin Soilleux ; Michel Millon ; Roger Parzybut, Bruno Lengrand ; Françoise Casier Tilliet ; Frédéric Carpentier ; Roger Delaruelle ; Philippe Blanchard ; Emmanuel Alves Dos Santos ; Guy Messialle* ; Jean-Pierre Destombes ; Martine Caron ; Yves Gautier ; Nicolas Martin ; David Fournet ; Jean-Marie Carré, Daniel Godefroy ; Bruno Defever; Benjamin Bizet ; Marceau Morel ; Jackie Jullien ; Yves Vieil ; Raymond Nieto, Cyrille Cleuet , Alain Soufflet; Xavier Ribaucourt ; Marie-Christine Goret* ; Gérard Prouillet ; Frédéric Boquet ; Philippe Lefevre ; Gauthier Nancelle ; Jean Obry; Jean-Louis Gardel ; Brigitte Devismes ; Céline Duberseuil ; François Lobry ; Michel Choisy ; Jean-Pierre Cozette ; Frédéric Auget ; Jacky Massies ; Benoit Vansteenkiste ; Bruno Caron ; Christophe Dumont (*suppléant)

REPESENTES :

Valérie Boitel donne pouvoir à Michel Million ; Severine Putek à Benjamin Bizet ; Sebastien Rubigny à Jean-Marie Carré, ; Thierry Quentin à Jean-Marie Carré

OBJET : Mise en place de la fongibilité des crédits en M 49 en section de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le président informe le conseil syndical que suite au passage à la nouvelle nomenclature comptable M 49, celle-ci a été conçue pour mieux identifier les compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités territoriales.

La M 49 apporte une souplesse nouvelle en matière de virements de crédits : l'organe délibérant peut déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Les chapitres suivants sont supprimés de l'instruction budgétaire et comptable (IBC) M4 2026 :
 - en section d'investissement, dans les chapitres ne comportant que des prévisions sans exécution : **suppression du chapitre 020 > Dépenses imprévues** ;
 - en section de fonctionnement, dans les chapitres ne comportant que des prévisions sans exécution (dépenses) : **suppression du chapitre 022 > Dépenses imprévues.**

L'IBC prévoit Titre 3 Chapitre 1 2 LES AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES :
 "Par ailleurs, l'ordonnateur a la possibilité, si l'assemblée délibérante l'en autorise, à réaliser des virements de crédits entre chapitres, dans une limite ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections. Les crédits relatifs aux dépenses de personnel sont exclus du dispositif (article L.1612-28 du CGCT)."

DELIBERATION

Le conseil syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le président, et en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Membres en exercice :	82	Votants :	51
Présents :	47	Pour :	51
Absents :	31	Contre :	00
Pouvoir :	04	Abstention :	00

Pour extrait conforme
 Le Président, Jean-Marie CARRE



Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 06/03/2026 et transmission par voie dématérialisée le 06/03/2026. Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.